

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRÉSENTS (22) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (14) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU

OBJET : Skatepark – approbation du règlement d'utilisation et convention type de mise à disposition

Par délibération N°44 du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de création d'un skatepark architecturé polyvalent sur le site de "la Manu".

La commune de Châtellerault disposait d'un skatepark, constitué de modules vieillissants, qui ne présentait plus les conditions d'accueil et de sécurité suffisants pour les pratiquants de glisse urbaine.

Un projet de rénovation a été engagé en 2013, avec la création d'un équipement moderne en structure béton, sur une surface de 1550 m².

Ce projet d'vergure entre dans un contexte d'opération plus globale, menée par la CAPC, de réaménagement du site de « La Manu », quartier historique de la ville. Il constituera avec la patinoire "La Forge", un espace "glisse" pour les jeunes.

Les travaux, débutés en septembre 2016, s'achevent en juin 2017.

Le skatepark est un équipement d'accès libre, non surveillé, et réservé aux pratiquants de skateboard, BMX, trottinettes et roller.

Il convient d'approuver le règlement d'utilisation de l'équipement afin d'organiser et de sécuriser son utilisation.

Par ailleurs, il convient de prévoir les modalités de mise à disposition de l'équipement, à titre gratuit, à travers une convention type.

* * * * *

VU la délibération n°44 du 15 décembre 2015, autorisant le projet de création du skatepark architecturé polyvalent

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer l'utilisation du skatepark,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le règlement d'utilisation

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir et toute pièce relative à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

